

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 17 mai 2023 désignant les membres du Collège
d'avis du Conseil supérieur de l'Audiovisuel**

A.Gt. 13-09-2024

M.B. 30-09-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 04 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos, article 9.1.2-2 ;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs, article 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2023 désignant les membres du Collège d'avis du Conseil supérieur de l'Audiovisuel ;

Considérant que Mme Dominique GRENSON a été désignée par l'arrêté du 17 mai 2023 précité en tant que membre suppléante représentant de la SA PROXIMUS ;

Considérant que la SA PROXIMUS a informé les Services du Gouvernement qu'elle souhaiterait remplacer Mme Dominique GRENSON par M. Vincent DE KEYSER ;

Considérant qu'il convient, dès lors, de désigner son remplaçant en tant que représentant suppléant de l'opérateur de réseau au sein du Collège d'avis du Conseil supérieur de l'Audiovisuel ;

Considérant que Mme Yamina EL GHARBI a été désignée par l'arrêté du 17 mai 2023 précité en tant que membre suppléante représentant la RTBF ;

Considérant que la RTBF a informé les Services du Gouvernement qu'elle souhaiterait remplacer Mme Yamina EL GHARBI par Mme Muriel DREESSEN ;

Considérant qu'il convient, dès lors, de désigner son remplaçant en tant que représentant suppléant de l'opérateur de réseau au sein du Collège d'avis du Conseil supérieur de l'Audiovisuel ;

Sur la proposition de la Ministre des Médias ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - §1^{er}. Dans l'article 2, 1), de l'arrêté du 17 mai 2023 du Gouvernement de la Communauté française désignant les membres du Collège d'avis du Conseil supérieur de l'Audiovisuel, les mots « Mme Yamina EL GHARBI » sont remplacés par les mots « Mme Muriel DREESSEN ».

§2. Dans l'article 2, 9), du même arrêté, les mots « Mme Dominique GRENSON » sont remplacés par les mots « M. Vincent DE KEYSER ».

Article 2. - Le Ministre qui a les médias dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 septembre 2024.

Pour le Gouvernement :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Médias,

J. GALANT